



AS ROMILLE FOOTBALL

Réflexion sur les infrastructures

Liées à la pratique du football

A Romillé

Janvier 2015



1. Situation actuelle.

L'AS Romillé football est la section la plus importante en nombre de l'AS Romillé, avec les caractéristiques suivantes :

- 241 licenciés, dont les 2/3 sont mineurs (cf annexe 1 – répartition des effectifs par catégorie)
- des effectifs en progression constante depuis 3 ans, notamment chez les jeunes.
- une trentaine de bénévoles et parents accompagnateurs, mobilisés tous les week end.
- des valeurs éducatives et sportives autour du sport.

L'ASR football utilise principalement les infrastructures municipales suivantes :

- un vestiaire-foyer récent.
- deux terrains en herbe, dont un éclairé.

Il existe peu de possibilités de repli en salle :

- d'une part, le football est un sport d'extérieur (à l'exception du soccer et du futsal).
- d'autre part, priorité est légitimement donnée aux sports de salle (basket, badminton...) pour l'occupation des 2 salles de sport, avec une occupation déjà très importante des salles et très peu de créneaux disponibles pour le football.

Le terrain de pétanque situé à proximité du stade est parfois utilisé pour des séances de jeunes.



2. Problématique et perspectives.

Les deux terrains en herbe sont sursollicités depuis quelques années, provoquant des difficultés dans la pratique (séances d'entraînement annulées ou adaptées, matches reportés), malgré une utilisation prudente des terrains.

Pour mémoire, il est communément admis qu'un terrain en herbe puisse supporter au maximum 8 h de pratique par semaine.

Aujourd'hui, les terrains de Romillé, et en particulier le terrain annexe, supportent une vingtaine d'heures de pratique par semaine, quasiment toute l'année (la saison 2014 s'est terminée fin juin pour les jeunes, et a repris le 15 juillet pour les seniors).

Il s'agit davantage d'un problème de terrains que de conditions climatiques :

-le football peut se jouer sous la pluie, dans le froid, sous la neige... si tant est que les terrains soient praticables.

-il arrive régulièrement depuis quelques saisons que des rencontres ne puissent avoir lieu à Romillé le week end, et que des matches programmés au même moment sur les terrains des communes environnantes puissent avoir lieu, alors que ces communes sont soumises aux mêmes aléas et conditions climatiques.

Entre fin octobre et la mi-janvier, soit sur une période de 12 semaines (cf annexe 2 sur l'utilisation hivernale des terrains) :

-il était prévu 108 séances et matches.

-61 séances et matches ont pu avoir lieu normalement, sans adaptation, soit 56% du total.

A contrario, cela signifie que 44% des séances et matches n'ont pu avoir lieu ou ont été adaptés.

Il est enfin à noter que pour respecter les dates de compétitions, les autorités fédérales (district et ligue) prennent de moins en moins de décisions de report global des journées de championnat ou des tours de coupe.

En effet, les terrains synthétiques étant de plus en plus nombreux, les clubs peuvent ainsi jouer quelles que soient les conditions climatiques, et les arrêtés municipaux d'interdiction d'utilisation des terrains sont moins fréquents.

Au niveau des perspectives, compte-tenu du développement de la commune et de la vitalité démographique, il est fort probable que le nombre de licenciés augmente encore ces prochaines années.

Par ailleurs, l'engouement que ne manquera pas de susciter l'Euro 2016 organisé en France renforcera également à coup sûr les vocations chez les jeunes footballeurs.

Il est de la responsabilité de l'ASR et de sa section football d'attirer l'attention sur cette situation, et de proposer des solutions pouvant permettre de répondre aux attentes des licenciés et des bénévoles qui les accompagnent tous les week end.

Cette mise en lumière a déjà été faite par le passé, mais il semble que les limites de l'exercice soient aujourd'hui atteintes : à défaut de perspectives claires et de réponses à court et moyen terme concernant cette problématique, le projet associatif devra être adapté (**limitation des effectifs ?**), entraînant probablement une orientation vers les communes environnantes ou vers les autres sports proposés sur la commune, lesquels se pratiquent pour la plupart en salle.



3. Réponses.

a. Réponses déjà sollicitées ou apportées.

Pour répondre à cette problématique, la section football a apporté quelques solutions, permettant de répondre au coup par coup aux difficultés rencontrées (illustrations via l'annexe 2).

Il s'agit cependant de réponses conjoncturelles au problème des infrastructures :

-non satisfaisantes, car non qualitatives et non adaptées (exemples de l'entraînement des jeunes sur le terrain de pétanque le mercredi après-midi, de séances de course à pied organisées pour les joueurs seniors faute de terrain praticable...).

-non satisfaisantes, car non pérennes, chronophages et épuisantes pour les bénévoles, dirigeants et accompagnateurs (exemple de la solution de repli en salle sur un créneau laissé à disposition par la section basket le samedi matin, qui amène à prévenir les parents du changement de lieu et d'horaire de la séance la veille au plus tard).

-non satisfaisantes, car coûteuses (exemple des séances de soccer à Cap Malo, prises en charge par le club avec un coût moyen de 60 euros pour un terrain utilisé par 10 joueurs).

Elles ont néanmoins le mérite d'exister, et sont largement sollicitées par la section.

Il ne faut pas non plus oublier que l'ASR Football est en entente depuis plusieurs années avec le club d'Irodouër pour les catégories U13 (3 équipes), U15 (2 équipes, dont une en entente avec le club de Bédée) et U17, ce qui permet notamment aux équipes U15 de ne pas jouer leurs matches à Romillé, mais à Irodouër ou Bédée.

Enfin, certaines pistes de travail ont été explorées et n'ont pu être mises en œuvre :

- sollicitation d'utilisation du terrain synthétique de St Gilles pendant l'hiver 2013-2014.
- sollicitation du terrain stabilisé de Bédée à l'automne 2014.

b. Propositions de court et moyen terme.

-Soutien financier.

Certains clubs du secteur ont fait le choix de réserver systématiquement des terrains de soccer pour pouvoir s'entraîner pendant la période hivernale (exemple du club de Vignoc-Hédé-Guipel, qui consacre environ 7000 euros par an à cela).

Pour l'ASR football, adopter la même position reviendrait à consacrer entre 25 et 30% du budget de la section à ce poste de dépense.

Intérêt : maintenir une pratique quelles que soient les conditions météo, éviter une sursollicitation des terrains.

Inconvénient : solution peu économe à long terme pour les joueurs et/ou la section (coût d'une heure de soccer comprise entre 50 et 80 euros selon les jours et les horaires, pour 10 joueurs), pratique de football diversifié ne correspondant pas à celle du football en extérieur, la réservation d'un terrain de soccer ne bénéficie qu'à 10-12 joueurs maximum.

-Entretien des terrains en herbe.

Hormis pour le terrain d'honneur, les sollicitations actuelles des terrains ne permettent pas d'assurer un entretien optimal des surfaces de jeu, même si cet entretien pourrait être amélioré.

Intérêt : l'entretien des terrains est nécessaire pour maintenir une qualité de surface (et donc de jeu).



Inconvénient : l'entretien des terrains demande la mise en place d'autres solutions alternatives, pour permettre aux terrains en herbe de « respirer » et se régénérer.

-Création d'un mini terrain avec 2 buts (35mx25m).

Localisation : entre le vestiaire-foyer et le terrain annexe.

Intérêt : réponse facile et rapide à mettre en œuvre (remblais et engazonnement chemin d'accès au terrain annexe, déplacement d'un but et mise en place d'un 2nd but, traçage de terrain), dimensions idéales pour la pratique des U9 en 5x5.

Inconvénient : réponse conjoncturelle, ne permettant pas la mise en place de séances avec des groupes importants (ex. de la catégorie U9, qui comprend une cinquantaine de licenciés) ; solution ne permettant pas les rencontres dans les catégories supérieures aux U9.

-Mini stadium multisports sur surface synthétique (25mx13m).

Localisation : sur le terrain compris entre le terrain annexe et la maison de retraite, côté prairie du Bignon.

Intérêt : surface de jeu permettant la pratique du football et d'autres pratiques sportives (basket, handball...) quelles que soient les conditions météo, dimensions idéales pour la pratique des U7.

Inconvénient : réponse conjoncturelle, ne permettant pas la mise en place de séances avec des groupes importants ; solution ne permettant pas les rencontres dans les catégories supérieures aux U7 ; terrassement nécessaire.

-Terrain synthétique (option 1, 105m x 68m).

Localisation : à la place du terrain annexe actuel.

Intérêt : présence d'un éclairage, permettant la pratique nocturne, surface de jeu permettant la pratique du football quelles que soient les conditions météo.

Inconvénient : indisponibilité du terrain pendant la durée des travaux.

-Terrain synthétique (option2, 105m x 68m).

Localisation : sur le terrain situé au-dessus du terrain d'honneur.

Intérêt : disponibilités des 2 autres terrains pendant la durée des travaux, surface de jeu permettant la pratique quelles que soient les conditions météo.

Inconvénient : nécessité d'installer un éclairage, mobilisation de foncier qui pourrait être utilisé pour un autre projet.

-3^{ème} terrain en herbe (105m x 68m).

Localisation : sur le terrain situé au-dessus du terrain d'honneur.

Intérêt : disponibilités des 2 autres terrains pendant la durée des travaux, permet une rotation plus importante sur 3 terrains en herbe.

Inconvénient : problématique de l'entretien d'un 3^{ème} terrain en herbe, mobilisation de foncier qui pourrait être utilisé pour un autre projet.

-Désengorgement des salles de sport.

Les réponses apportées à d'autres associations ou sections de l'AS Romillé utilisant les salles de sport peuvent également constituer un levier pour résoudre les difficultés rencontrées par la section football, notamment si ces réponses contribuent à désengorger les salles de sport.

Intérêt : accès facilité aux salles de sport pour la pratique du football, notamment pendant la période hivernale.

Inconvénient : réponse conjoncturelle, sans effet sur la gestion des compétitions le week end.



Remarque.

D'après une étude de l'IRDS (Institut Régional de Développement du Sport) menée en 2011 (cf annexe 3 – quelques liens utiles), un terrain en gazon synthétique permet d'assurer *a minima* 30 heures hebdomadaires d'utilisation, sans préjudice pour ses qualités.

Un terrain en herbe ne doit être utilisé que 6 heures par semaine pour conserver une qualité sportive équivalente à celle d'un terrain synthétique.



4. Opportunités et impact.

Le développement des infrastructures de football sur la commune de Romillé, en réponse aux difficultés rencontrées actuellement, constitue une réelle opportunité à la fois pour l'ASR Football, pour la commune et pour les autres clubs sportifs et sections de l'AS Romillé, existants ou souhaitant se développer sur la commune.

Pour la section football de l'AS Romillé :

- c'est la possibilité de continuer à développer la pratique du football dans de bonnes conditions, notamment la pratique des plus jeunes.
- c'est favoriser l'engagement des dirigeants bénévoles sur le long terme, en évitant qu'ils ne s'épuisent à chercher des réponses conjoncturelles à des problèmes récurrents.
- c'est un élément d'attractivité de la section football par rapport aux clubs environnants, qu'il s'agisse des joueurs, des dirigeants ou des arbitres (certains entraîneurs et joueurs, sollicités à l'intersaison 2014, ont clairement refusé devenir jouer ou entraîner à Romillé en l'absence de terrain synthétique).
- c'est un élément favorable au développement des qualités footballistiques des joueurs, et notamment des jeunes joueurs (aujourd'hui, certains joueurs de l'agglomération rennaise ont pratiqué le football quasiment exclusivement sur des revêtements synthétiques).

Pour le développement de la pratique sportive d'une manière générale :

- c'est la possibilité de développer d'autres pratiques sportives, sur la commune ou en lien avec le collège à proximité (à titre d'exemple, le terrain synthétique de St Gilles est également utilisé par un club de hockey sur gazon, qui n'existait pas auparavant).
- c'est la garantie de limiter les sollicitations des salles de sport auprès des autres sections de l'ASR et autres associations utilisatrices des salles.

Pour la commune :

- c'est un élément d'attractivité de nouvelles familles sur la commune d'une manière générale, comme toutes les infrastructures sportives.
- c'est un élément de mise en œuvre de la politique sportive municipale (le programme de l'équipe municipale mentionne expressément une réflexion globale sur un projet de terrain de foot synthétique).
- c'est un élément de rayonnement de la commune sur les communes alentours, car hormis St Gilles (terrain synthétique), Bédée et Gévezé (terrains stabilisés), aucun club de football des environs ne dispose d'un équipement leur garantissant de jouer dans de bonnes conditions matérielles toute la saison, y compris durant la période hivernale.
- c'est l'opportunité de travailler collectivement au montage d'un projet, en y associant les utilisateurs et les fédérations sportives (exemple du programme Horizon Bleu 2016 de la Fédération Française de Football).
- c'est enfin l'occasion de travailler avec le collège sur les besoins de celui-ci en matière d'infrastructures sportives de proximité.

A défaut de réponse satisfaisante, cela n'est pas sans impact probable pour chacune des parties concernées.



En effet, pour la section football, le risque est notamment de voir :

- des joueurs, notamment des jeunes de la commune, ne pas rejoindre le club.
- des joueurs quitter le club pour un autre club du secteur.
- des dirigeants bénévoles arrêter leur engagement.
- des joueurs s'orienter vers un autre sport, notamment en salle, et investir ainsi des équipements déjà saturés.
- le club rester au niveau départemental, alors qu'il aspire à évoluer en ligue.



5. Éléments financiers.

a. En investissement.

Coût d'un terrain synthétique (105mx68m) : environ 500 000 euros (à moduler selon les équipements et la qualité du gazon synthétique).

Coût d'un terrain en herbe (105mx68m) : environ 200 000 euros (à moduler selon les équipements et la qualité du gazon).

Coût d'un mini stadium multisports : environ 70 000 euros (à moduler selon les équipements et la qualité du gazon synthétique).

Si l'argent public est aujourd'hui difficile à mobiliser, des demandes de subventions peuvent néanmoins être sollicitées par la commune pour supporter le poids de l'investissement, auprès des EPCI et collectivités locales habituellement partenaires (Rennes Métropole, Conseil Général, Conseil régional).

Par ailleurs, la France va accueillir l'Euro en 2016, rassemblant les 24 meilleures nations européennes. Autour de cet événement majeur, la Fédération Française de Football a mis en place un programme d'aide au football amateur, abondé à hauteur de 37 millions d'euros pour la période 2014-2016, et intitulé Horizon Bleu 2016 (cf annexe3 – quelques liens utiles).

Ce fonds permettra de soutenir des projets d'infrastructures, des formations et des animations.

Concernant les infrastructures qui nous intéressent, les possibilités de subventions via le programme Horizon Bleu 2016 sont notamment les suivantes :

- création d'un terrain multisports couvert en gazon synthétique : aide jusqu'à 20% du coût, plafonnée à 70 000 euros.

- création d'un terrain de foot à 5 en gazon synthétique avec palissades : aide jusqu'à 30% du coût, plafonnée à 20 000 euros.

- création ou mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral : aide jusqu'à 25% du coût, plafonnée à 15 000 euros.

- sécurisation d'une installation (clôture, pare-ballons, main courante, abris de touche...) : aide jusqu'à 50% du coût, plafonnée à 2 500 euros.

L'Euro 2016 est une opportunité d'obtenir des financements complémentaires pour des investissements importants, opportunité qui ne se représentera sans doute pas après 2016.

Autres possibilités de financement :

- participation de la section football de l'ASR (via du sponsoring ou autre).
- sollicitation d'un financement participatif de type crowdfunding.
- sollicitations de fondations.



b. En fonctionnement.

D'après l'étude de l'IRDS menée en 2011 (cf annexe3 – quelques liens utiles) :

-un terrain synthétique a une durée de vie moyenne de 15 ans pour un usage hebdomadaire de 30 heures.

-un terrain en gazon naturel a une durée de vie moyenne de 40 ans, avec une fréquence d'utilisation de 6 heures hebdomadaire.

-en termes d'espace, 1 terrain en gazon synthétique suffit pour répondre au besoin de 30 heures d'utilisation par semaine, tandis que 5 terrains en gazon naturel sont nécessaires pour le même usage.

-en termes de durée de vie des investissements, alors que les 5 terrains en gazon naturel seront mis en service pour une durée de 40 ans, le terrain synthétique devra être rénové 2,7 fois pour conserver une qualité de jeu équivalente sur la même période.

Au-delà de ces éléments, la réalisation d'un terrain synthétique peut permettre la réalisation d'économies substantielles en fonctionnement (tonte, traçage, entretien...), et une pratique par toute saison.

Par ailleurs, il peut également être envisagé la mise à disposition de ce type d'équipements auprès des autres clubs du secteur qui n'en disposeraient pas, moyennant une contrepartie financière venant alléger les charges de fonctionnement.



CONCLUSION

Au regard de l'ensemble des éléments précédents, la section football de l'AS Romillé privilégie la réalisation d'un terrain synthétique en lieu et place du terrain d'entraînement actuel, mais reste ouverte à la discussion sur toute autre proposition.

Il est de la responsabilité du bureau de la section football d'être clair avec les licenciés, et d'essayer de faire avancer le projet sportif et associatif dans le cadre plus général de l'AS Romillé, en portant à la connaissance des uns et des autres les valeurs véhiculées par le projet et les éléments de contexte susceptibles d'aider à la prise de décision.

Néanmoins, s'agissant d'infrastructures sportives communales, il relève de la responsabilité des élus municipaux de prendre et porter les décisions relevant de leur ressort, en toute connaissance de cause.



ANNEXE 1

Répartition des licenciés par classe d'âge au 20 janvier 2015

Catégorie	Nombre de licenciés	Nombre de licenciés
U6	6	18
U7	12	
U8	29	51
U9	22	
U10	21	35
U11	14	
U12	17	24
U13	7	
U14	11	21
U15	10	
U16	5	9
U17	4	
U18	1	9
U19	3	
U20	5	
Seniors	41	41
Vétérans	22	22
Dirigeants	11	11
Total	241	241



ANNEXE 2

Utilisation des terrains pendant la période hivernale

Le tableau ci-après a été élaboré et utilisé pour rendre compte de l'utilisation des terrains pendant la période hivernale 2014-2015, semaine par semaine.

Plusieurs situations ont été distinguées :

- séance ayant eu lieu normalement.
- séance annulée en raison des conditions météorologiques.
- séance annulée en raison de l'impraticabilité du terrain.
- séance ayant eu lieu sous une autre forme ou à un autre endroit (soccer, salle, terrain de pétanque, bordure de terrain...) en raison de l'impraticabilité du terrain ou pour préserver celui-ci.

Semaine	Occupation prévue		Occupation réalisée Remarques
Lundi	Terrain non utilisé		
Mardi (2h)	19h15-21h15 : Seniors sur terrain annexe	2h	
Mercredi (5h)	13h30-15h : U11 sur terrain annexe	1h30	
	15h –16h45 : U13 sur terrain annexe	1h45	
	16h45 –18h30 : U15 et U17 sur terrain annexe	1h45	
Jeudi (2h)	19h15-21h15 : Seniors sur terrain annexe	2h	
Vendredi (entre 1h30 et 4h30)	18h –19h : U13 et U11 sur terrain annexe	1h	
	18h-19h30 : U15 et U17 sur terrain annexe	1h30	
	20h30-22h30 : match vétéran un WE sur 2 sur terrain annexe	2h	
Samedi (entre 2h et 6h)	10h-12h : U7 et/ou U9 sur terrain annexe	2h	
	14h-16h : match U11 et U13 en alternance un WE sur 2 sur terrain annexe	2h	
	15h-17h : match U17 un WE sur 2 sur terrain honneur	2h	
Dimanche (entre 2h et 4h)	13h-15h : match seniors B un WE sur 2 sur terrain annexe ou honneur	2h	
	15h-17h : match seniors (A ou C) toutes les semaines sur terrain honneur	2h	



Statistiquement, pour la période du 27 octobre 2014 au 19 janvier 2015, les résultats sont les suivants :

-108 séances d'entraînement et matches devaient avoir lieu à Romillé pendant cette période (sont exclus du calcul les plateaux et matches à l'extérieur).

-2 séances ont été annulées en raison des intempéries, soit 2% du total.

-20 séances et matches ont été annulés en raison de l'impraticabilité des terrains, soit 19%.

-25 séances ou matches ont été adaptés (salle, terrain de pétanque, course à pied...) en raison de l'impraticabilité des terrains, soit 23% du total.

-cela signifie que 47 séances ou matches, soit 44% du total, n'ont pu avoir lieu ou n'ont pu avoir lieu normalement.

-*a contrario*, seulement 56% des séances et matches ont pu avoir lieu normalement, sur le terrain annexe et/ou le terrain d'honneur.



ANNEXE 3

Quelques liens utiles...

Programme Horizon Bleu 2016 – Fédération Française de Football – Période 2014-2016.
<http://www.fff.fr/articles/details-articles/144118-552632-appel-a-projets-horizon-bleu-2016>

Etude de l'Institut régional de Développement du Sport (IRDS) – Décembre 2011
Bilan environnemental comparatif des terrains synthétiques de football et des terrains en gazon naturel
http://www.irds-idf.fr/fileadmin/user_upload/themes_de_travail/terrains_grands_jeux/bilan_environmental_terrains_synthe_dec2011.pdf